



COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.00041

Département de l'Ain
Arrondissement de Gex

Convocation : 26 avril 2023

Nombre de Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33
Conseillers présents : 21
Votants : 28

Séance du 02 mai 2023

Sous la présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire

Présents : M. Hubert BERTRAND, Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, M. Gilles CATHERIN, Mme Anne FOURNIER, Mme Annick MAADI, M. Didier PATROIX, Mme Sylvie DIDELLE, M. Patrice DRIVIERE, M. Jean-Paul BOCCARD, Mme Virginie GUILLER, M. Nicolas LIGNOT, M. Philippe MATARRANZ, Mme Olivia RASOLOARIJAO à partir de 19h40, M. Jean-Marie TARTIVEL, M. Philippe THEVENON, Mme Sylvie BOUCLIER, Mme Marie-Christine CANSELL, Mme Sylvie DURAND, Mme Monique GONZALEZ, M. Jean-Marie KOCH, M. Jacques LACOTE

Procurations : M. Gaëtan COME donne pouvoir à M. Nicolas LIGNOT, Mme Olga AMPAUD donne pouvoir à Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, M. Elie DUPI donne pouvoir à Mme Virginie GUILLER, Mme Sabrina MERHAZ donne pouvoir à M. Hubert BERTRAND, M. Samuel NIANG donne pouvoir à Mme Sylvie DIDELLE, M. Bernard BOURDON donne pouvoir à Mme Sylvie DURAND, Mme Anne-Sophie MARCHAND donne pouvoir à M. Jacques LACOTE

Excusés : Mme Morgane ABDOUL, M. Romain BALADA, Mme Sophie BOREL MULLIER, M. Mehdi DEHRIB, Mme Elodie MAGANGA

Absents :

Secrétaires de Séance : M. Gilles CATHERIN, Mme Sylvie BOUCLIER, M. Jacques LACOTE

OBJET : SUBVENTION D'EQUILIBRE A LA SOCIETE B2BIKE POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE DE MOBILITE DE VELO EN LIBRE-SERVICE A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Afin d'offrir aux habitants une offre variée et large en termes de mobilité, la Commune de Saint-Genis-Pouilly a mis en place une convention d'occupation du domaine public avec la société B2Bike qui installe sur la commune des stations de type vélo libre-service à assistance électrique. La signature de la convention a fait l'objet d'une approbation par délibération n°2022.00099 du 5 juillet 2022.

Cette convention prévoit notamment le versement d'une subvention d'équilibre de 38 000 euros.

Pour rappel, la volonté communale est avant tout de faciliter la mobilité de nos concitoyens à travers une solution alternative à l'usage de la voiture, dans une démarche volontariste pour encourager l'utilisation de vélos



en libre-service, les termes du partenariat avec la société B2BIKE privilégiant une tarification attractive et incitative qui doit faciliter au plus grand nombre l'accès aux services proposés par la société B2Bike.

Ainsi :

- Pour une utilisation sans abonnement : le cout d'usage sera d'1 EUR le déblocage + 0.05 EUR/minute soit 3 EUR l'heure ;
- Avec abonnement : le cout d'usage variera de 10 ou 12 EUR par mois selon la durée de l'abonnement avec une utilisation gratuite de 30 minutes à chaque location et au-delà, une utilisation illimitée facturée 0.05 EUR la minute.

C'est pourquoi, afin de permettre l'application de cette tarification incitative, la Commune a accepté d'adosser à la convention d'occupation du domaine public, une subvention d'équilibre qui sera accordée à la société B2Bike pour raison de services d'utilité publique.

La durée de la convention étant de 3 ans, le montant de cette subvention est arrêté à la somme de 38 000 euros la première année, avec une clause de revoyure à partir de la deuxième année afin de déterminer d'une part l'opportunité de cette subvention (la deuxième année) et d'autre part le montant, qui ne pourra dans tous les cas, être augmenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à la majorité (5 abstentions)**, le versement de la subvention d'équilibre à la société B2BIKE d'un montant de 38 000 EUR dans le cadre de ses prestations sur la Commune de Saint-Genis-Pouilly et qui permet de mettre à la disposition des habitants des services de mobilité type vélo libre-service à assistance électrique, à des tarifs attractifs et incitatifs ;
- **DIT, à la majorité (5 abstentions)**, que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget de l'exercice en cours.



EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
H. BERTRAND